



Le Secrétaire Général

N°114/ S G / 2013.

Boumerdès , le 27 MAI 2013

NOTE D'INFORMATION

**A L'ATTENTION DES ENSEIGNANTS CHERCHEURS DE L'UNIVERSITE DE BOUMERDES
DEMANDEURS DE LOGEMENTS DE FONCTION**

OBJET / : AS. Application des critères nationaux de classement des enseignants pour la répartition des logements de fonction.

R E F / : - Note de Mr le Secrétaire Général du MESRS n° 508 du 02 Mai 2013.

- Copie de la Grille des critères adoptés.

- Copie de la note de Mr le Secrétaire Général du MESRS n°1036 du 27 Novembre 2011.

- Copie de la correspondance de Mr le Directeur Général des Domaines relative à la nature des logements de fonction et les modalités de leur location

Par note sus-référencée, Mr le Secrétaire Général du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique demande aux établissements relevant du Secteur de veiller à l'application des « **Critères nationaux** » de classement, adoptés lors des différentes rencontres de concertation tenues avec l'ensemble des partenaires sociaux, pour la répartition des logements de fonction réalisés dans le cadre des différents programmes d'investissement initiés par la tutelle.

La Commission de logements des enseignants de l'UMBB a été informée de l'adoption de ces nouveaux critères et a été chargée de se réunir afin de procéder au réajustement du Classement des enseignants demandeurs de logements de fonction déjà établi et ce à la lumière des nouveaux critères notifiés par le MESRS.

Le Classement ainsi refait sera porté à la connaissance des enseignants concernés par les mêmes voies, sitôt achevé.

Il est joint également à cette Note d'information la copie de la correspondance émanant de Mr le Directeur Général des Domaines – Ministère des Finances , adressée au MESRS, par laquelle il explique les modalités d'affectation de ces logements de fonction, ainsi que le mode de leur gestion.

عن رئيسة الجامعة و بتفويض منها
الأمين العام

امضاء: أ. بوفلاح

